



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 168 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Robert Debré

Arrêté N °2013283-0011 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique	1
Arrêté N °2013283-0012 - Délégation de signature en matière de marchés publics pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique	5
Arrêté N °2013283-0005 - Arrêté de délégation de signature	8
Arrêté N °2013289-0003 - Arrêté ANDRHD2013100001 portant délégation de signature du DRH de l'AP- HP	13
Arrêté N °2013290-0008 - Arrêté modifiant l'arrêté n °2011-0057 DG portant délégation de signature (Secrétariat général et cabinet de la directrice générale)	17

Caisse Nationale des Allocations Familiales

Décision N °2013267-0004 - Décision portant délégation de signature à caractère financier au 24 septembre 2013	19
--	----



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013283-0011

signé par
Directeur du groupe hospitalier Robert Debré

le 10 Octobre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Robert Debré

Arrêté de délégation de signature pris au titre
de l'article R. 6147-10 du Code de la santé
publique

Hôpital universitaire Robert-Debré

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature n° **2013-04**

La Directrice de l'Hôpital universitaire Robert-Debré

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2011 -0072 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté de la Directrice du Centre National de Gestion en date du 26 avril 2013, nommant Madame Stéphanie DECOOPMAN directrice du groupe hospitalier hôpital universitaire Robert-Debré à compter du 1^{er} mai 2013,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: l'article 1^{er} de l'arrêté n°2010 01 modifié est rédigé comme suit :

« En cas d'empêchement de Madame Stéphanie DECOOPMAN, directrice du groupe hospitalier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Marc YVON**, Directeur des ressources humaines et des affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Robert Debré dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n°2010-284 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Marc YVON, délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Stéphane POIGNANT**, Directeur des investissements. »

ARTICLE 2 : la liste des administrateurs de garde est modifiée et jointe en annexe

ARTICLE 3 : La directrice du groupe hospitalier Robert-Debré est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des actes administratif du département de Paris ainsi qu'au Bulletin municipal officiel.

Fait à Paris, le 10 octobre 2013



Stéphanie DECOOPMAN

ANNEXE

Liste des administrateurs de garde

- Mme Stéphanie DECOOPMAN, directeur d'hôpital
- Mme Anita FOUREAU, directrice des soins
- Mme Christine GIBERT, adjoint des cadres
- Mme Shpreza LUZHA, adjoint des cadres
- M. Jérôme PIEUCHARD, directeur d'hôpital "mentionné sur l'arrêté DG fixant le "pool" des administrateurs de garde exerçant principalement leur fonction hors du GH"
- M. Stéphane POIGNANT, ingénieur
- M Emmanuel QUISSAC, directeur d'hôpital "mentionné sur l'arrêté DG fixant le "pool" des administrateurs de garde exerçant principalement leur fonction hors du GH"
- Mme Blandine SCHAAFF, ingénieur
- M. Marc YVON, directeur d'hôpital



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013283-0012

signé par
Directeur du groupe hospitalier Robert Debré

le 10 Octobre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Robert Debré

Délégation de signature en matière de marchés
publics pris au titre de l'article R. 6147-10 du
Code de la santé publique

Hôpital universitaire Robert-Debré

**Arrêté de délégation de signature
en matière de marchés publics
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature n° **2013-05**

La Directrice de l'Hôpital universitaire Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-073 DG du 9 mai 2011 modifié portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur des investissements**
- **Monsieur Marc YVON, directeur des ressources humaines et des affaires médicales**

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

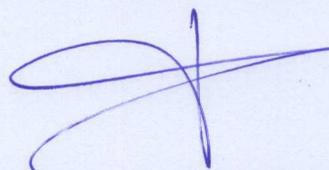
- **Monsieur Olivier CAPRON, technicien supérieur hospitalier**
- **Monsieur Claude DEBUIGNY, ingénieur**
- **Madame Valérie GUERIN-LANGLAIS, adjoint des cadres hospitaliers**

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 modifié et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : l'arrêté n° 2013-03 en date du 26 mars 2013 du Directeur par intérim de l'Hôpital universitaire Robert-Debré portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 10 octobre 2013



Stéphanie DECOOPMAN



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013283-0005

signé par
Directeur du groupe hospitalier Avicenne Jean Verdier René Muret

le 10 Octobre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature

Arrêté de délégation de signature
au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique

Arrêté n° 2013-0009

La directrice du groupe hospitalier Avicenne-Jean Verdier-René Muret,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 Juillet, 1^{er} et 8 Août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance publique hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°2013049-0013 du 18 Février 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à **M. Frédéric ESPENEL**, adjoint à la directrice du groupe hospitalier, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique DE WILDE tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Avicenne – Jean-Verdier – René Muret, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme MARION BOUSQUIÉ**, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 30°, 39° et 40°, C 8°, F 4° et 7°, G 1°, 2° et 6°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BOUSQUIÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- Mme Emilie LEBEE, directrice adjointe
- M. Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière
- Mme Michèle MALTERRE, attachée d'administration hospitalière
- Mme Sabine CAGNON, chargée de mission.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Laure WALLON, directrice adjointe chargée de la stratégie, du personnel médical et de la recherche à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 8°, 2°, 6°, 10° à 28°, G 30° à 32°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure WALLON, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- Mme Marianne FOY, attachée d'administration hospitalière

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à M. Timothée MANTZ Directeur Adjoint, chargé des finances et du contrôle de gestion à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 6°, C 8°, 9°, 10°, 13° et 14°, F 3°, G 4° et 5°, H 2° et 4° dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothée MANTZ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- Mme Krystelle BAUTA, chargée de mission

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à M. Olivier VILAIN, ingénieur chargé des investissements et de la maintenance, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 3°, 4°, 7° et 15°, D 7° et H 4° et dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VILAIN, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- M. Karim TABET, ingénieur
- M. Arsène LOLLICHON, ingénieur
- M. Pascal TOULY, ingénieur

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à M. Dominique TROUVÉ, directeur adjoint chargé du système d'information, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2° et 5°, H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique TROUVÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- M. Jean-Pierre DE MICHIEL, ingénieur

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à **Mme Aline COUDRAY**, directrice adjointe chargée des services économiques, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 7°, 11° et 15°, D 7°, E 2°, H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Aline COUDRAY**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- **M. Jean-Marc LAZARDEUX**, attaché d'administration hospitalière
- **Mme Patricia PERROT**, adjoint des cadres hospitaliers
- **M. Bernard SERMANSON**, adjoint des cadres hospitaliers
- **M. Marcel RATIER**, technicien supérieur hospitalier

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie LARIVEN**, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes F 1°, 2° et 5°, H 3° et 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sylvie LARIVEN**, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et H 3° spécialement pour les formalités de dépôt de plainte à :

- **M. Pascal TELLE**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne
- **M. Daniel NABOR**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne
- **M. José MONTESINOS**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier
- **M. Philippe ROBIN**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier
- **M. Abdelkrim SOUALEM**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital René Muret

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à **M. Daniel CHICHE**, directeur de l'hôpital Jean-Verdier, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 3° et 7°, H 1°, 3° et 4° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence de **M. Daniel CHICHE**, délégation est donnée, pour les matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean-Verdier, pendant ladite période d'intérim.

ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée à **M. Pierre MALHERBE**, directeur de l'hôpital René-Muret, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 3° et 7°, H 1°, 3° et 4° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé.

En cas d'absence de **M. Pierre MALHERBE**, délégation est donnée, pour les matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René Muret, pendant ladite période d'intérim.

ARTICLE 11 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté n°2013049-0013 du 18 Février 2013 susvisé, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées aux paragraphes A à K, dans le cadre du service de garde administrative et exclusivement en cas d'urgence ou de nécessité, à :

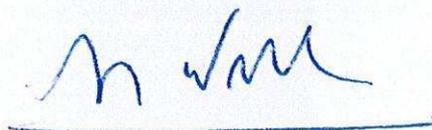
- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature identifiés aux articles précédents du présent arrêté
- **Mme Annick DUPIN**, directrice adjointe figurant en annexe II de l'arrêté n° 2011-0072 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- **M. Jean-Luc GIBELIN**, Directeur Adjoint
- **Mme Aurélie NEAU**, Directrice Adjointe
- **M. Pascal PINGEON**, ingénieur
- **M. Laurent BELLANGER**, cadre supérieur de santé
- **M. Jacques COURTOIS**, cadre supérieur de santé
- **Mme Monique LE HEBEL**, cadre supérieure de santé
- **Mme Brigitte SEGUIN**, cadre supérieure de santé
- **Mme Christine NABOR-MOSSOT**, assistante socio-éducative
- **Mme Evelyne TRILLARD-LOURIMI**, assistante médico-administrative
- **Mme Christine DUFEAL**, adjoint des cadres hospitaliers
- **Mme Dalila FLICI**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Françoise GAILLARD**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Shanti LOSCO**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Diane LEVY**, attachée d'administration hospitalière
- **Mme Françoise BUET**, adjoint des cadres hospitaliers
- **Mme Brigitte WOILLEZ**, cadre supérieur de santé
- **Mme Colette BERNARDOU**, cadre supérieur de santé

ARTICLE 15 : L'arrêté n° 2013170-0008 du 3 Octobre 2013 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 16 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Bobigny, le 10 Octobre 2013

La Directrice du groupe hospitalier Avicenne,
Jean-Verdier, René-Muret
Dominique DE WILDE





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013289-0003

**signé par
Directeur des ressources humaines**

le 16 Octobre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté ANDRHD2013100001 portant
délégation de signature du DRH de l'AP- HP



Arrêté ANDRHD2013100001 portant délégation de signature du Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Le Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la décision de la Directrice Générale n° 2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0054DG du 9 mai 2011 portant désignation des Directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0055DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature aux Directeurs des services centraux,

Vu l'arrêté n° 2013074-0001 signé par le Directeur général de l'AP-HP le 15 mars 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Patrick LAMBERT, Chef du Département des cadres dirigeants, à l'effet de signer, au nom du Directeur des Ressources Humaines de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Daniel JANCOURT, chef du Département Centre de Gestion commune des Ressources Humaines des Pôles d'Intérêt Commun et Siège,
- Monsieur Eric CHOLLET, chef du Département de la gestion des personnels,
- Madame Léopoldine ROBITAILLE, chef du Département de contrôle de gestion et prévision,
- Madame Pascale FINKELSTEIN, chef du Département du développement professionnel,
- Madame Cécile CASTAGNO, chef du Département santé au travail et politique sociale,
- Madame Delphine LUX, chef du Département des relations sociales
- Monsieur Jérôme HERVIER, chef du Département logement et gérance locative,

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligées après intervention du Conseil

de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement relevant de l'application du Code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel JANCOURT, Madame Joëlle CANTORI, adjointe au chef de département, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle CANTORI, Madame Christelle VIEMONT-FRESNES, adjoint des cadres hospitaliers, est habilitée à signer les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du pôle Gestion.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle CANTORI, Madame Isabelle ROBERT, attachée d'administration hospitalière et Madame Carole MIET, adjoint des cadres hospitaliers, sont habilitées à signer les actes de fonctionnement courant du centre de gestion commune RH PIC et Siège.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHOLLET :

- Madame Marie-Christine YRONDY, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Madame Aude GOLDSZTEJN, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Mesdames Danielle PICHON-LELEU, attachée d'administration hospitalière et Monsieur François LE BLAYE LE ROUX, adjoint des cadres hospitaliers, sont habilités à signer les actes et pièces comptables et décisions ressortissant aux domaines de compétence du Centre de services partagés,
- Monsieur Jordan LEFEVRE, attaché d'administration hospitalière, est habilité à signer les déclarations sociales et fiscales auprès des organismes sociaux et fiscaux ressortissant aux domaines de compétences du bureau de la paie et des déclarations sociales,
- Monsieur Romain BENMOUSSA, Monsieur Jordan LEFEVRE, Madame Agnès LEGARCON et Madame Marie-Claire MANGUE, attachés d'administration hospitalière, sont habilités à signer les décisions relatives à la gestion des carrières des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la gestion des carrières.
- Madame Agnès LEGARCON, attachée d'administration hospitalière, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence du secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme,
- Madame Mireille PAILLARD, adjoint des cadres hospitaliers, est habilitée à signer les actes relevant de la gestion des allocations d'aide au retour à l'emploi du personnel non médical.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale FINKELSTEIN, Madame Anne-Claude DAUTEL, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme HERVIER, Monsieur Christophe RAMASSAMY, ingénieur chef du service travaux – gérance, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Léopoldine ROBITAILLE, Madame Michèle PAULY, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

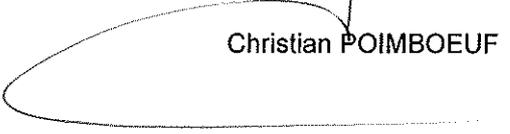
ARTICLE 8 : Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

ARTICLE 9 : L'arrêté directorial ANDRHD2013080001 du 2 septembre 2013 portant délégation de signature est abrogé.

Article 10 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 16 octobre 2013

Christian POIMBOEUF





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013290-0008

**signé par
Directeur général de l'AP- HP**

le 17 Octobre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté modifiant l'arrêté n °2011-0057 DG portant délégation de signature (Secrétariat général et cabinet de la directrice générale)

DELEGATION AUX CONSEILS

**La directrice générale
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1 et R. 6147-5,

Vu l'arrêté n°2011-0056 DG du 9 mai 2011, relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté n°2011-0057 DG du 9 mai 2011 modifié, portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet de la directrice générale),

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG 2013 /10 0018 du 16 octobre 2013,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1 L'article 1 de l'arrêté n° 2011 – 0057 DG susvisé est modifié comme suit à compter du 15 octobre 2013 :

« Délégation de signature est donnée à monsieur **Gérard COTELLON**, chargé de l'intérim des fonctions de directeur de Cabinet, à l'effet de signer au nom de la directrice générale de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, tous les actes, arrêtés, décisions ou conventions relevant de son domaine d'attributions, à l'exclusion des attributions déléguées aux directeurs de groupes hospitaliers, hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier et de pôles d'intérêt commun aux termes des arrêtés directoriaux n°2013049-0013 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » et n°2011-0073 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Gérard COTELLON, délégation est donnée à monsieur **Olivier DELBECKE**, conseiller auprès du cabinet, à l'effet de signer au nom de la directrice générale les ordres de mission et les pièces comptables de dépenses et recettes relevant du cabinet. »

ARTICLE 2 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17 OCT. 2013

Mireille FAUGERE



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2013267-0004

**signé par
Autres signataires**

le 24 Septembre 2013

Caisse Nationale des Allocations Familiales

Décision portant délégation de signature à
caractère financier au 24 septembre 2013

**Décision portant
délégation de signature à caractère financier
au 24 septembre 2013**

Le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales,

Vu l'article R.224-7 du code de la sécurité sociale,

Vu l'instruction codificatrice M9-1 relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif,

Vu la circulaire du ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, du 28 octobre 2005, relative à la publication des décisions,

DÉCIDE

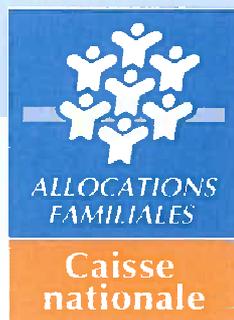
Article 1

Délégation permanente de signature est accordée à Monsieur **Jacques Noël** sous-directeur, en charge des ressources humaines pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel, les pièces suivantes :

- les états de frais du personnel ;
- les demandes d'achats de biens ou de service adressés au service responsable du service logistique et des achats ;
- les validations du service fait pour les biens et services livrés pour l'Etablissement public dans la limite de **90 000 € HT** ;
- les ordres de mission du personnel en métropole pour son département ;
- l'enregistrement des heures correspondantes aux mandats des représentants du personnel,
- les bordereaux d'état de charges sociales
- ordonnancer les dépenses et recettes de personnel dans la limite de **90 000 € HT**
- ordonnancer quel que soit le montant, les dépenses relatives aux cotisations sociales versées par l'Etablissement public ;
- signer les contrats de travail à durée indéterminée et ou à durée déterminée à l'exception des agents de direction;

Article 2

- En l'absence du directeur des ressources humaines et de la gestion de l'établissement public et de son adjoint, délégation supplémentaire est donnée sans limitation du montant pour :
- les engagements de dépense (créations, modifications et annulations) d'investissement et de fonctionnement de toute nature ;
- commander tout achats d'investissement et de fonctionnement ;



32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

- ordonnancer les bordereaux, ordres de paiement, ordres de dépense, ordres de recette, ordres de reversement (créations, modifications et annulations) de toutes dépenses d'investissement et de fonctionnement et des dépenses de personnel (paie, charges sociales, etc.) ;
- attester de la « réception de travaux, de fournitures et de service fait » et valider les états de frais du personnel ;
- signer les ordres de mission ;
- signer les virements de crédits budgétaires non soumis au conseil d'administration ;
- signer tous actes et décisions relevant du « pouvoir adjudicateur », dans le cadre de la réglementation des marchés publics ;

Article 3

Les signatures électroniques des pièces comptables dans le logiciel de gestion Magic tiennent compte de ces délégations.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de la sécurité sociale et au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 Septembre 2013
le directeur de la Unaf,

Daniel LENOIR

Le directeur des ressources humaines
Et de la gestion de l'établissement public

Frédéric Amar

le contrôleur général économique
et financier,

Le délégataire

Jacques Noël